



Vente de part suite a un départ d'une sarl

Par **christouf271**, le **25/05/2011 à 16:56**

Bonjour,

Actuellement je suis gérant-associé d'une sarl qui regroupe 4 magasins et je possède 8% de la société.

Je vais bientôt changer de SARL, je souhaiterai savoir si il y a une loi que la société peut utiliser pour m'obliger à vendre mes parts ou se retourner contre moi si je refuse de les vendre.

Car je souhaiterai conserver mes parts au sein de la société actuel.

Merci d'avance,

Par **Michel**, le **05/06/2011 à 13:48**

Bonjour

Aucune loi oblige un porteur de parts sociales à vendre celles ci.

Cependant si vous travaillez dans cette entreprise, le fait de partir en gardant vos parts sociales, vous expose au délit de "détournement de clientèle" et là l'entreprise peut exiger que vos parts sociales soient vendues, même à vil prix.

Salutations.

Michel